Votre enfant a besoin de rééducation respiratoire…



ayez les bons réflexes

Le cas de votre enfant relève de la médecine générale.



Appelez KINEGARDE au 0 820 33 20 20*

- **LE WEEK-END** du samedi 9h au dimanche 19h
- **LES JOURS FÉRIÉS**

Le cas de votre enfant relève des urgences vitales.



Appelez le SAMU au 15

- **24h/24h**

* N° Indigo 0,118 Euros TTC/min

(Dans la mesure du possible, consulter votre médecin traitant dans la journée.)

N'attendez pas l'aggravation des symptômes afin d'éviter de faire soigner votre enfant la nuit ou le week-end.

Organisation

- Concerne tous les Masseurs Kinésithérapeutes volontaires sur les 4 départements lorrains, durant la période hivernale, sur plusieurs secteurs pré déterminés géographiquement.
- Les soins se déroulent au cabinet du Masseur Kinésithérapeute.
- Uniquement les samedis, dimanches et jours fériés.
- Financement des astreintes : ARS Lorraine par l'intermédiaire de L'URPS MK.
- Tous les plannings centralisés sur le logiciel GEOGARDE, par une convention avec MEDIGARDE et tous les centres 15, avec l'Hôpital d'Enfants du CHU de Brabois, avec les médecins libéraux.
- Plus d'informations sur le site : www.urpsmk.fr (onglet Kinégarde).

Rappel des services d'urgence 24H/24H

- SAMU 15
- Police 17
- Pompiers 18
- Appel d'urgence européen 112
- Centre antipoison de Nancy 03 83 32 36 36









Besoin de rééducation respiratoire ?

KinéGarde respiratoire lorraine



Urgences respiratoires - Bronchiolite

0 820 33 20 20*

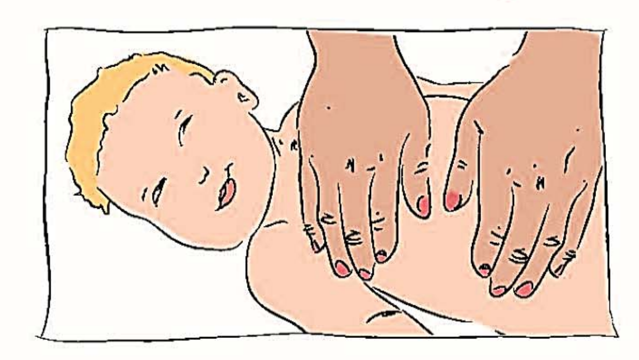
un centre de régulation médicale
week-end et jours fériés / du 1er novembre au 1er mai

* N° Indigo 0,118 Euros TTC/min

KinéGarde respiratoire lorraine

(mode d'emploi…)

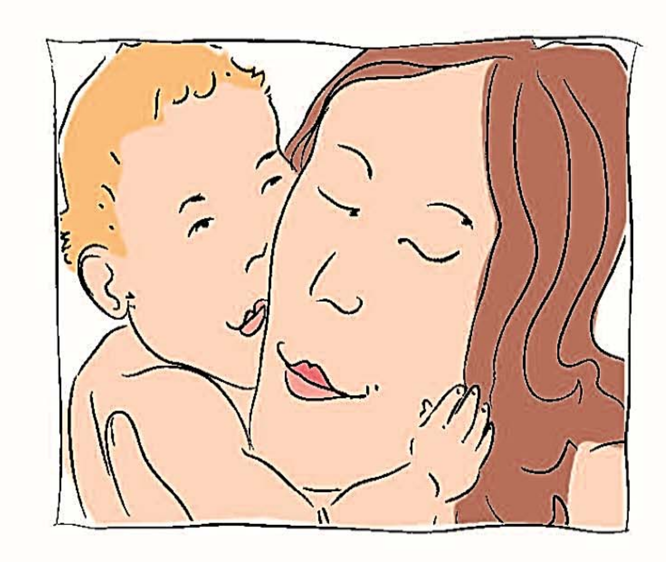
Vous êtes **Masseur Kinésithérapeute…**



- **Rendre un service de Santé Publique** en évitant une hospitalisation.
- Rendre service aux confrères.
- **Possibilité d'un seul week-end de garde**, selon votre choix d'horaires et de jours.
- **Garde uniquement réalisée à votre cabinet.**
- **La signature de la Charte éthique est obligatoire :** transmission de la fiche de liaison / renvoi de la fiche de déroulement de la garde / consultations des répondeurs téléphoniques / un Masseur Kinésithérapeute référent par département.
- **Indemnisation de votre astreinte financée par l'ARS.**

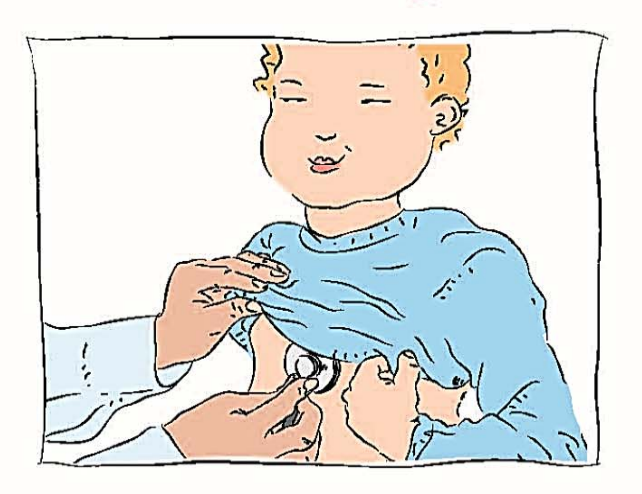


Vous êtes **Parents…**



- **Assurer la continuité des soins** de votre enfant durant le week-end.
- **Contacter un Masseur Kinésithérapeute de garde de votre secteur durant le week-end** au 0 820 33 20 20 ou au 15 pour connaitre le Masseur Kinésithérapeute de votre secteur géographique **ou interroger le répondeur de votre Masseur Kinésithérapeute habituel.**
- Les gardes sont organisées du 1er novembre au 1er mai **de chaque année,** de 9H à12H et/ou de 14H à 19H, selon l'organisation du Masseur Kinésithérapeute.
- **Les horaires de nuit sont couverts par l'Hôpital d'Enfants-CHU Brabois et les centres hospitaliers régionaux.**
- Les soins se réalisent **uniquement au cabinet du Masseur Kinésithérapeute**, les visites à domicile ne sont pas assurées.
- **Se munir de la prescription médicale et de la Carte Vitale.**
- Remplir un questionnaire de satisfaction.

Vous êtes **Médecins Prescripteurs…**



- Les Masseurs Kinésithérapeutes libéraux **sont de garde du 1er novembre au 1er mai de chaque année.**
- **De 9H à 12H et/ou de 14H à 19H,** selon l'organisation de planning du Masseur Kinésithérapeute.
- Les soins sont **uniquement assurés à leur cabinet.**
- Établir une prescription médicale.
- **Les répondeurs des Masseurs Kinésithérapeutes** indiquent le numéro de téléphone du Masseur Kinésithérapeute de garde, le plus proche de votre secteur.
- Les plannings par secteur sont connus de Médigarde, au **0 820 33 20 20** (logiciel Geogarde), **des Centres 15** et **de l'Hôpital d'Enfants du CHU de Brabois…**

0 820 33 20 20*

un centre de régulation médicale

week-end et jours fériés / du 1er novembre au 1er mai